

Droits et Devoirs des Candidat-e-s

Ce document vise à présenter les droits et devoirs des candidats aux élections législatives et communales, en mettant en lumière les principes qui encadrent leur participation. Il constitue une référence pour garantir des élections libres, crédibles et respectueuses des valeurs démocratiques pour notre pays.

Les élections législatives et communales sont un pilier fondamental de la démocratie. Elles constituent des moments cruciaux dans la vie démocratique et offrent aux citoyens et citoyennes l'opportunité de choisir leurs représentants à l'Assemblée Nationale et à la commune. La participation des candidat-e-s à ce processus repose sur un équilibre entre les droits et les devoirs des candidat-e-s.

Les droits accordés aux candidat-e-s leur permettent de participer pleinement et équitablement à la compétition électorale, tout en s'assurant que leurs initiatives et ambitions politiques puissent s'exprimer librement. En parallèle, leurs devoirs visent à préserver l'intégrité, la transparence et la paix tout au long du processus électoral.

Droits des candidat-e-s

1. Liberté d'expression : Les candidat-e-s peuvent exposer leurs idées et programmes librement dans le respect des lois (pas de propos diffamatoires, racistes, etc.).
2. Accès équitable aux médias : Les candidat-e-s doivent bénéficier d'un accès équitable aux médias publics pendant la campagne.
3. Protection légale : Les candidat-e-s doivent être protégés contre toute forme de violence, d'intimidation ou de harcèlement pendant la campagne.
4. Egalité de traitement : tous les candidat-e-s doivent bénéficier des mêmes conditions et opportunités pendant la campagne électorale (radio, télévision, place publique...).
5. Observation et recours : Les candidat-e-s peuvent observer les élections et déposer des recours en cas de contestations.
6. Représentation dans le déroulement : Les candidat-e-s peuvent être représentés par des mandataires dans la circonscription et dans les bureaux de vote.

Devoirs des candidat-e-s

1. Respect des lois électorales : Ils doivent respecter les lois et règlements en matière de campagne, y compris les dates officielles et les plannings établis par les CECI.
2. Transparence financière : Les candidat-e-s doivent déclarer leurs dépenses et recettes de campagne de manière transparente.
3. Conduite responsable : Les discours et actions des candidat-e-s doivent promouvoir la paix et l'ordre public, sans inciter à la haine, à la violence ou au séparatisme.
4. Respect des résultats : Les candidat-e-s doivent respecter le verdict des urnes et utiliser les voies légales en cas de contestation.